

SAVOIR - FAIRE

CHASSE

ARTISANAT

AUTOMOBILE

ANIMATION

# FOIRE URBAINE

14 ET 15 OCTOBRE 2017

B I O

EMPLOI

# Les Automnales

de

# Chaumont

## Nouveau Concept

HABITAT

H I G H  
T E C H



AGRICULTURE



GASTRONOMIE



## DOSSIER D'INSCRIPTION

À déposer avant le 15 septembre 2017  
Réservation UCIA :  
Union des Commerçants de l'Agglomération de Chaumont  
28 rue Pasteur 52000 CHAUMONT  
Tél : 03 25 03 19 94

VOS CONTACTS :

ucia\_chaumont@hotmail.com  
Pascale BREGEAULT : 06 70 06 66 14  
Adrien JANNEL : 06 27 34 85 83



Retrouvez-nous..



## Article 1 : Dispositions générales

La Foire les AUTOMNALES 2017, organisée au centre ville de Chaumont, est réservée à tous les producteurs, transformateurs, vendeurs ou représentants exerçant une activité commerciale, associative et/ou institutionnelle sur le territoire de l'Union Européenne.  
Date du salon : 14 et 15 Octobre 2017  
Horaires d'ouvertures : 09h30 à 19h00

## Article 2 : Conditions d'admission

Le dossier d'inscription à la foire des Automnales 2017 devra être adressé à l'UCIA 28 rue Pasteur 52000 CHAUMONT. La demande d'inscription devra être lisible et entièrement remplie. Elle devra obligatoirement comprendre :

- un extrait du registre du commerce ou des métiers
- une attestation d'assurance
- une attestation de garantie décennale
- être accompagné du paiement présentant 50% du montant total TTC de la commande.

Le non-respect d'une de ces 4 conditions d'admission autorise les organisateurs du salon à annuler définitivement la demande d'inscription. En dehors de ces 4 conditions d'admission, l'administration du salon peut statuer à tout moment sur le refus d'admission sans être obligée d'exposer les motifs de ses décisions, et se réserve notamment la liberté de refuser l'inscription d'un exposant en cas de représentation excessive dans un domaine d'activité donné pour maintenir une diversité d'exposition crédible. Le candidat exposant, dont la demande d'inscription a été refusée, ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été admis à des manifestations antérieures ou que sa participation a été sollicitée. Il ne pourra pas invoquer la correspondance échangée avec l'Administration, l'encaissement de l'acompte lors de l'envoi du dossier d'inscription ou de la publication de son nom sur une liste quelconque.

Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes déjà versées.

L'organisateur limitera à 2 exposants par secteur d'activité. Nous sélectionnerons sur la base des premières inscriptions complètes par courrier avec le règlement.

## Article 3 :

### Attribution et occupation des emplacements

L'attribution des emplacements est décidée par l'Administration du salon. Le fait, pour l'exposant, de ne pas avoir obtenu l'emplacement ou la superficie sollicitée, ne constitue pas un motif légitime de retrait de sa part ni un argument utile à la demande d'une remise sur les montants qu'il aura acquittés.

L'exposant s'engage à occuper son stand personnellement et à ne présenter au public que des produits ou articles issus de son propre commerce et pour lesquels il a sollicité cette inscription.

La sous-location de tout ou partie du stand est interdite.

Par dérogation, l'Administration pourra autoriser, si elle a été sollicitée à cette fin au moment de la demande d'inscription, la présentation par un exposant, et sous sa responsabilité, de produits en provenance d'une autre entreprise.

Dès son arrivée sur le site pour s'installer, l'exposant devra se présenter à l'Administration pour remplir les formalités d'accueil et s'enquérir de la situation de son emplacement définitif.

Il aura, sous peine de non-participation au salon à régler le solde de son bon de commande 15 jours minimum avant l'ouverture du salon.

Pendant toute la durée du salon, aux heures d'ouverture au public, les exposants sont tenus d'occuper leur emplacement et d'être présents ou représentés à leur stand par une personne compétente. En cas d'absence de l'exposant, le matin de l'ouverture au public, le stand pourra être bâché par l'Administration du salon aux risques et périls de l'exposant. Il est interdit de fermer partiellement ou totalement le stand pendant l'ouverture au public et notamment durant une éventuelle démonstration.

De plus, le service de nettoyage passant tous les matins, les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet la veille, après la fermeture au public.

Il est interdit :

- de se tenir à l'extérieur des stands ou emplacements en plein air et de racoler les visiteurs,

- d'utiliser des appareils de sonorisation : haut-parleurs, radio, phono, etc... susceptibles d'être entendus en dehors des stands dans lesquels ils sont installés.

L'approvisionnement des stands ne sera possible que pendant une heure avant chaque ouverture journalière.

Aucune marchandise ne pourra être enlevée dans les stands avant la fermeture du salon, soit à partir de 19 heures. Aucune dérogation ne sera accordée le jour de la clôture. L'évacuation des stands devra être terminée au 1<sup>er</sup> jour franc après la fermeture du salon. A partir du 2<sup>ème</sup> jour, l'Administration se réserve le droit de démonter le stand et de stocker les matériels et objets dans un endroit de son choix.

L'exposant ne pourra, à cet égard, réclamer aucune indemnité pour détérioration éventuelle, ni dédommagement. Les opérations de démontage et de stockage seront facturées à l'exposant.

Pendant la durée du salon, l'exposant doit maintenir son stand ou emplacement en plein air, en parfait état de propreté.

## Article 4 : Location d'emplacement et paiement

Il est rappelé que l'occupation d'un emplacement est subordonnée au paiement des frais dont le détail et le calcul figure sur la demande d'inscription. Ces frais de participation sont payables comme suit :

- en même temps que l'envoi de la demande d'inscription, un acompte égal à 50% du total du montant TTC du bon de commande signé par l'exposant. L'option formulée par l'exposant ne sera retenue qu'après versement du 1<sup>er</sup> acompte par chèque, mandat ou virement. Le règlement par traite n'est pas accepté.

- le solde est payable dès réception de la facture établi par l'Administration.

Ce montant devra être acquitté par chèque libellé à l'ordre de l'UCIA de CHAUMONT, ou par virement au minimum 15 jours avant le début du salon. À défaut de paiement dans les délais fixés, l'Administration pourra prendre toutes les mesures qu'elle jugera utiles à la sauvegarde de ses intérêts, et sans formalités judiciaires. L'emplacement deviendra libre. Les sommes déjà versées resteront acquises en totalité à « UCIA DE CHAUMONT ».

Toute prestation supplémentaire sollicitée lors du montage du stand devra faire l'objet d'un bon de commande auprès de l'Administration. Le paiement de ces prestations devra être effectué avant l'ouverture de la manifestation au public.

De même, si l'exposant n'a pas pris possession de son stand le matin de l'ouverture, l'Administration le considérera comme démissionnaire et disposera librement de son emplacement sans qu'il puisse prétendre au remboursement des sommes versées.

Dans le cas où un exposant renoncerait à sa participation, il devra en aviser « UCIA DE CHAUMONT » par lettre recommandée avec AR, au plus tard 2 mois avant l'ouverture du salon ; les sommes versées seront alors remboursées, à l'exception du montant des frais de dossier. Passé le délai fixé ci-dessus, les sommes versées resteront acquises à UCIA DE CHAUMONT.

## Article 5 : Sécurité

Les exposants devront disposer d'un extincteur adapté en fonction des matériaux utilisés sur leurs stands.

Les exposants sont tenus de connaître et respecter les mesures imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement prises par l'organisateur (protection, ignifugeage, installation électrique...).

Le responsable du stand doit être présent au moment de la visite de la Commission de Sécurité et le stand doit être aménagé dans sa forme définitive.

## Article 6 : Gardiennage

La surveillance sera effectuée par une société de surveillance à compter de la veille de l'ouverture au public et jusqu'au lendemain matin du jour de fermeture du salon.

## Article 7 : Électricité

Pour la fourniture de courant, se reporter à la demande d'inscription. Les installations électriques devront répondre aux normes françaises C15-100 et ne pourront être mises sous tension sans le contrôle de l'Administration ou de son délégué.

## Article 8 : Circulation et stationnement

La circulation et le stationnement de véhicules sont formellement interdits dans le centre ville de Chaumont (voir plan), pour quelque raison que ce soit, est formellement interdite dès le premier jour de l'ouverture du salon et ce jusqu'au dimanche soir 22h00. Véhicules hors du périmètre de la foire.

## Article 9 : Assurance

L'organisateur assure la Responsabilité Civile du salon. L'exposant devra faire son affaire personnelle pour l'assurance de la valeur matérielle exposée sur son stand.

## Article 10 : Réclamation

Les réclamations des exposants doivent être formulées par écrit. Les courriers seront envoyés nominativement pour être examinés par l'organisateur.

En cas de contestation, le tribunal de Chaumont est le seul compétent.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Signature :

Je déclare avoir pris connaissance et me conformer aux clauses du règlement intérieur ci-dessus.

À .....

le .....

Cachet de l'entreprise :

Signature :



Réservation UCIA :  
**Union des Commerçants**  
**28 rue Pasteur**  
**52000 CHAUMONT**  
**Tél : 03 25 03 19 94**

Vos contacts :  
 ucia\_chaumont@hotmail.com  
 Pascale BREGEAULT : 06 70 06 66 14  
 Adrien JANNEL : 06 27 34 85 83

**EXPOSANT :**

Raison sociale :	N° SIRET - APE :
N° TVA intra communautaire :	Votre métier et spécificité (Exp : Menuisier - véranda)
Nom de votre site :	Nom de votre page Facebook :

**SIÈGE SOCIAL :**

Adresse :	
Tél. :	E-mail :
Personne à contacter :	Produits exposés :

**AGENCE OU REPRÉSENTANT LOCAL :**

Adresse :	
Tél. :	E-mail :
Personne à contacter :	Produits exposés :

**LA FACTURE EST À ADRESSER À**

Siège social <input type="checkbox"/>	Agence locale <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--

**LE COURRIER EST À ADRESSER À**

Siège social <input type="checkbox"/>	Agence locale <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--

**RÉSERVÉ À L'ORGANISATION**

Reçu le :	N° dossier
N° de stand	Acompte :

# PÔLE HABITAT



INSCRIPTION	PRIX HT	QTÉ	TOTAL
Emplacement Stand 3x3 Gestion du dossier, assurance Responsabilité Civile 2 cartes de stationnement, inscription au catalogue officiel, inscription sur le site web du salon	250 €	x _____	
le m2 supplémentaire	15 €	x _____	
Dimension souhaitée du stand : L .....m x l .....m			
Location chapiteau 3X3 :	290 €	x _____	

RACCORDEMENT ET CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ	PRIX HT	QTÉ	TOTAL
3,5 KW mono 16A = 45 € 2 jours	45 €	x _____	
<b>Si supérieur à 3,5 KW : sur devis</b>			

COMMUNICATION	PRIX HT	QTÉ	TOTAL
<b>PACK STARTER :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception carton d'invitation (e-mailing) Profil + bandeau + pub Facebook	500-€ <b>300 €</b>	x _____	
<b>PACK MEDIUM :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception et impression <b>2 Roll up + 1 bâche 2x1M + 100 cartons d'invitation</b> Profil + bandeau + pub Facebook	800-€ <b>550 €</b>	x _____	
<b>PACK FOIRE COMPLET :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception et impression <b>2 Roll up + 1 bâche 2x1M + 100 cartons d'invitation</b> Profil + bandeau + pub Facebook Conception et impression <b>1 STAND PARAPLUIE 3X3M</b>	1250-€ <b>850 €</b>	x _____	

<b>Acompte obligatoire (50 %) du montant TTC par chèque ou virement</b>	
<b>Montant du solde à régler par chèque ou par virement 15 jours minimum avant le début du salon</b>	

<b>Total général HT</b>	
<b>TVA 20 %</b>	
<b>Total TTC</b>	

Pour valider votre commande, merci d'apposer cachet et signature en page 2 du document

# PÔLE AUTOMOBILE



INSCRIPTION	PRIX HT	QTÉ	TOTAL
Le module - 2 véhicules à l'entrée + Roll Up + Flag	380 €	x _____	
Options : 2 Hôtesse - 2 jours (distribution Flyer)	600 €	x _____	
Options : Votre stand (vehicules utilitaires) au pôle habitat	250€ €	x _____	

COMMUNICATION	PRIX HT	QTÉ	TOTAL
<b>PACK STARTER :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception carton d'invitation (e-mailing) Profil + bandeau + pub Facebook	500-€ <b>300 €</b>	x _____	
<b>PACK MEDIUM :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception et impression <b>2 Roll up + 1 bâche 2x1M + 100 cartons d'invitation</b> Profil + bandeau + pub Facebook	800-€ <b>550 €</b>	x _____	
<b>PACK FOIRE COMPLET :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception et impression <b>2 Roll up + 1 bâche 2x1M + 100 cartons d'invitation</b> Profil + bandeau + pub Facebook Conception et impression <b>1 STAND PARAPLUIE 3X3M</b>	1250-€ <b>850 €</b>	x _____	

Devis sur mesure pour creation ou modification de logo - Brochures  
Affiches - Goodies - Site Web  
**À DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS !**

Contactez l'UCIA

Pascale BRÉGEAULT : 06 70 06 66 14

<b>Acompte obligatoire (50 %) du montant TTC par chèque ou virement</b>	
<b>Montant du solde à régler par chèque ou par virement 15 jours minimum avant le début du salon</b>	

<b>Total général HT</b>	
<b>TVA 20 %</b>	
<b>Total TTC</b>	

Pour valider votre commande, merci d'apposer cachet et signature en page 2 du document

# AUTRES PÔLES

<b>Pôle Nature pêche et chasse :</b> <input type="checkbox"/> 	<b>Pôle Savoir Faire :</b> <input type="checkbox"/> 
<b>Pôle Agriculture :</b> <input type="checkbox"/> 	<b>Pôle Gastronomie :</b> <input type="checkbox"/> 
<b>Pôle Economie :</b> <input type="checkbox"/> 	<b>Pôle Nouvelles Technologies :</b> <input type="checkbox"/> 

INSCRIPTION	PRIX HT	QTÉ	TOTAL
Emplacement Stand 6mx3 m Gestion du dossier, assurance Responsabilité Civile 2 cartes de stationnement, inscription au catalogue officiel, inscription sur le site web du salon	100 €	x _____	
Le mètre linéaire supplémentaire	10 €	x _____	
Dimension souhaitée du stand : L .....m x l .....m			
Location chapiteau 3X3 :	290 €	x _____	

RACCORDEMENT ET CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ	PRIX HT	QTÉ	TOTAL
3,5 KW mono 16A = 45 € 2 jours	45 €	x _____	
<b>Si supérieur à 3,5 KW : sur devis</b>			

COMMUNICATION	PRIX HT	QTÉ	TOTAL
<b>PACK STARTER :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception carton d'invitation (e-mailing) Profil + bandeau + pub Facebook	500-€ <b>300 €</b>	x _____	
<b>PACK MEDIUM :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception et impression <b>2 Roll up + 1 bâche 2x1M + 100 cartons d'invitation</b> Profil + bandeau + pub Facebook	800-€ <b>550 €</b>	x _____	
<b>PACK FOIRE COMPLET :</b> Conception et <b>impression (x5000)</b> flyers A5 Recto Conception et impression <b>2 Roll up + 1 bâche 2x1M + 100 cartons d'invitation</b> Profil + bandeau + pub Facebook Conception et impression <b>1 STAND PARAPLUIE 3X3M</b>	1250-€ <b>850 €</b>	x _____	

<b>Acompte obligatoire (50 %) du montant TTC par chèque ou virement</b>	
<b>Montant du solde à régler par chèque ou par virement 15 jours minimum avant le début du salon</b>	

<b>Total général HT</b>	
<b>TVA 20 %</b>	
<b>Total TTC</b>	

Pour valider votre commande, merci d'apposer cachet et signature en page 2 du document

# OUTILS DE COMMUNICATION



**Carton d'invitation Foire avec votre Logo à partir de 75€HT**



**Flyer A5 présentation offre de votre entreprise à partir de 150 HT**



**Roll UP Bâche-Eco 85 x 200 cm à partir de 145 HT**



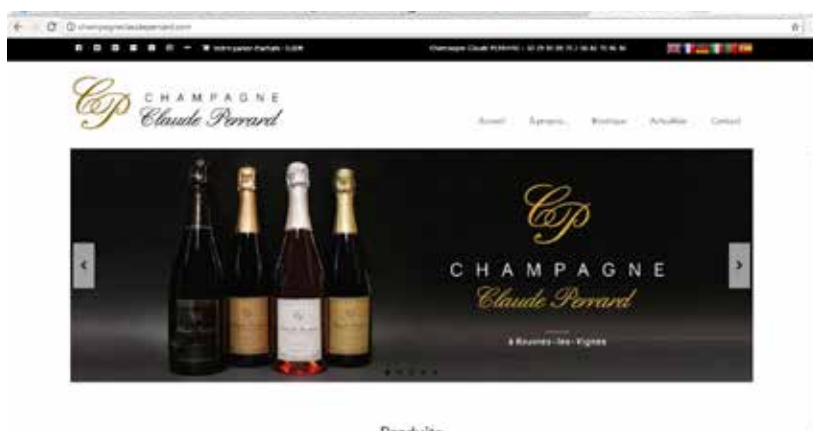
**Facebook : Bandeau + Photo de Foire automnales avec votre logo à partir de 180€ HT**



**Bâche 0,80/2M à partir de 145€ HT**



**Stand Parapluie Tissu ECO 3 X 3 à partir de 250 HT**



**Site web, à partir de 795€ HT**



Réservation UCIA :  
**Union des Commerçants**  
**28 rue Pasteur**  
**52000 CHAUMONT**  
**Tél : 03 25 03 19 94**

Vos contacts :  
ucia\_chaumont@hotmail.com  
Pascale BREGEAULT : 06 70 06 66 14  
Adrien JANNEL : 06 27 34 85 83

**Retrouvez les Automnales  
Chaumont**



**Automnales Teaser 2017**

